

Ecole Privée « Le Vieux Tilleul »

Année scolaire 2025-2026

5, passage du théâtre 85510 Rochetretjoux
02 51 67 56 10



www.rochetretjoux-levieuxtilleul.fr



Chers parents,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous fais parvenir cette circulaire de rentrée. Elle me permet de vous communiquer les informations importantes pour la rentrée 2025.

1. Relations École/Famille :

Afin de véhiculer les informations entre l'école et les familles, l'ainé de chaque famille recevra la semaine de la rentrée un **cahier de liaison**. N'oubliez pas de nous signaler par écrit tout changement qui interviendrait au cours de l'année scolaire (téléphone, assurance, modalités de sortie après la classe...). Vous pouvez également nous contacter par mail. Voici les adresses à utiliser :

Classe de Charlotte	<i>L'adresse sera communiquée ultérieurement.</i>
Classe de Mathieu et Direction	direction@rochetretjoux-levieuxtilleul.fr
Classe de Nicolas	n.paquereau@rochetretjoux-levieuxtilleul.fr

Les réunions de classe auront lieu au cours des premières semaines après la rentrée.

2. Structure pédagogique :

Pour cette année scolaire, ce sont 70 élèves, qui reprennent le chemin de l'école. Ils sont répartis en trois classes. Voici la structure pour l'année scolaire 2025-2026 :

Classe PS-MS-GS Charlotte Navel, Marie-Catherine Moreau (ASEM), Loane Barteau (Apprentie)
Classe CP-CE1-CE2 Mathieu Gobin
Classe CE2-CM1-CM2 Nicolas Paquereau

+ Stéphanie TRICHET : enseignante spécialisée pour les enfants en difficultés.

Un suppléant viendra effectuer les 12 jours annuels de décharge de direction. De plus, Charlotte sera absente jusqu'en avril 2026 (pour le moment). Un(e) suppléant(e) sera nommé(e) à la rentrée (ou éventuellement en juillet) pour assurer ce remplacement. Nous vous tiendrons informés.

3. Pré-Rentrée – Dépôt des fournitures :

L'école ouvrira ses portes le **Vendredi 29 août de 16h30 à 18h00** afin que vous puissiez venir déposer les diverses fournitures de vos enfants. C'est également l'occasion de rencontrer et de retrouver les enseignants. Votre participation à ce dispositif est importante car il facilite la rentrée de vos enfants, notamment pour les plus petits. En effet, libérée des contraintes matérielles, notre rentrée s'effectuera dans les meilleures conditions.

4. Vie de l'établissement :

- **Bibliothèque** : les élèves de l'école se rendront à la bibliothèque une fois par mois. Durant cette séance, il leur sera proposé un temps d'écoute d'histoires et un temps d'activité (fonctionnement de la bibliothèque, classement des livres, écriture...). Les élèves choisiront également un livre qu'ils emmèneront à la maison. Chaque élève devra retourner le livre à l'école, au plus tard, le vendredi qui précède la visite suivante.
- **Recyclage** : nous continuons à collecter les bouchons et les crayons.
- **Site Internet** : vous y retrouvez des informations sur la vie de l'école ainsi que différents documents administratifs (notamment les bulletins d'absence) : www.rochetrejoux-levieuxvilleul.fr
- **Nettoyage des vitres** : comme tous les ans, un samedi-matin est prévu en début d'année pour nettoyer les vitres de l'école. Cette année, la date du **samedi 20 septembre 2024 à 9h00** a été fixée.
- **Piscine** : les élèves de GS, CP, CE2 et CM2 sont concernés. Nous vous communiquerons le planning ultérieurement.
- **Photos de Classe** : elles se dérouleront le **lundi 22 septembre 2025** et seront réalisées par l'entreprise « Kiwi Studio ».
- **AG OGEC** : l'Assemblée Générale de l'OGEC aura lieu le **jeudi 16 octobre 2025 à 20h30 au foyer rural**.

5. Nouveaux Horaires :

La rentrée 2025 verra la mise en place de nouveaux horaires : **8h55-12h05 et 13h40-16h45** (ouverture du portail à 8h45). Cette modification est le fruit d'un travail de concertation avec la cantine afin d'améliorer le bien-être des enfants et les conditions de travail des employées.

5. Inscriptions :

Pour les enfants nés en 2023, nous organisons une permanence le **Vendredi 9 Janvier 2026** à partir de 18h jusqu'à 19h (sur rendez-vous si la date proposée ne vous convient pas).

Pour la première fois depuis près de 15 ans, il ne nous sera pas possible d'accueillir des TPS en cours d'année. Nous regrettons vivement cette décision mais un tel effectif (34 élèves) ne nous aurait pas permis d'accueillir des TPS dans de bonnes conditions.

6. Frais de scolarité :

Cette somme contribue aux frais d'investissement, d'entretien des bâtiments et au bon fonctionnement de l'école. Le règlement des rétributions s'effectue mensuellement par prélèvement automatique. Pour l'année scolaire 2025/2026, **le montant de la rétribution reste stable et s'élève à 24 € par mois**. La forte participation des familles à nos manifestations nous permet de ne pas réaliser d'augmentation. Le paiement s'effectue sur 11 mois, de septembre 2025 à juillet 2026.

Pour les familles ayant déjà un élève scolarisé dans l'école au cours de l'année 2024/2025 : vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Pour les nouvelles familles uniquement : merci de nous fournir le jour de la rentrée **un RIB** afin de mettre en place le prélèvement automatique. Nous vous faisons parvenir une autorisation de prélèvement à nous retourner signée. De plus, **merci de nous faire parvenir un chèque de 24€ au nom de « OGEC Rochetrejoux » pour les rétributions du mois de septembre. Les prélèvements commenceront en octobre 2025.**

Au mois de septembre, **pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2**, une participation financière vous sera demandée afin de participer à l'achat des livrets de catéchèse. Le fonctionnement de la catéchèse sera abordé durant les réunions de pré-rentrée.

7. Vie extra-scolaire :

Cantine Municipale : Les enfants qui mangent à la cantine vont prendre leur repas au restaurant scolaire de Rochetreyoux situé au Foyer Rural. Vous devez prendre contact avec la responsable si vous souhaitez inscrire votre enfant. En cas d'absence, vous devez prévenir avant 11h00 au 06.20.18.87.45. Merci de prévoir une serviette de table **marquée au nom de votre enfant**.

Centre Périscolaire « Les p'tits futés » :

Horaires : 6h45-9h00, 17h00-19h00	Renseignements auprès des animatrices au 09.80.63.59.73.
Horaires du mercredi : 6h45-19h00.	

Informations : Le cahier de liaison de votre enfant peut également vous servir à faire passer les règlements de la cantine et de la périscolaire. Nous nous chargeons de transmettre ces documents. Notre rôle se limite à celui de facteur. **Pour signaler une absence, merci de contacter directement les personnes concernées.**

8. Pack Fournitures :

Pour les élèves de CP-CE-CM, un « pack fournitures » est mis en place. L'école s'occupe de l'achat des petites fournitures de bureau (colles, gommes, velledas...). Nous adhérons à un groupement d'achats et bénéficions de prix avantageux. Nous souhaitons en faire profiter les familles et vous apporter un service en diminuant fortement la liste des fournitures à acheter en début d'année.

En contrepartie, une participation financière sera demandée au mois de septembre aux familles. Je tiens à préciser que **l'école ne réalise aucun bénéfice sur l'achat de fournitures**. Le prix évolue en fonction des niveaux. **Le règlement s'effectue par chèque et sera à joindre aux documents à rapporter à la rentrée.**

Voici les montants demandés :

Niveau	CP	CE1	CE2	CM1-CM2
Coût par enfant	11€	11€	12€	12€

Exemple : une famille avec un enfant en CE1 et un enfant en CM2.
Montant à régler : 23€

9. Informations administratives :

Vous trouverez ci-joint tous les documents relatifs au fonctionnement de l'école :

- Plaquette d'information sur l'APEL (Associations des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre) avec proposition d'adhésion.
- **Bulletins d'absence : ils sont à conserver à la maison.**
- La liste des fournitures par classe. Les listes sont pensées de sorte que vous puissiez réutiliser d'une année sur l'autre le matériel acheté s'il est toujours en bon état.

Les documents suivants sont à rapporter impérativement lors de la première semaine de la rentrée scolaire :

- , Fiche de renseignements.
- , Règlement du pack fournitures **uniquement pour les élèves de CP-CE1-CE2-CM1-CM2.**
- , Assurance scolaire : merci de fournir une attestation d'assurance scolaire pour chacun de vos enfants. (Merci de vérifier que cette garantie couvre les dommages corporels et matériels éventuellement causés à autrui par vos enfants à l'école et dans le cadre des sorties scolaires).
- , Règlement des rétributions de septembre 2025 **uniquement pour les nouvelles familles.**
- , Règlement intérieur (un par famille) et charte éducative (uniquement pour les nouveaux élèves) : vous trouverez deux exemplaires de ces documents. Merci de les signer. Pour ces deux documents, un exemplaire est à conserver à la maison, le second devra nous être rapporté.

Pour conclure...

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition : n'hésitez pas à nous contacter ! Cette relation de proximité parents/enseignants permet de mieux comprendre les difficultés et les interrogations qui se présentent. Je remercie vivement toutes les personnes (enseignants, salariée OGEC, membres OGEC, catéchistes...) pour leur implication au service de l'école et leur travail tout au long de l'année.

Je souhaite à chacun de vos enfants une bonne année scolaire. Qu'elle soit source d'épanouissement et qu'elle leur permette de grandir à travers leur vie d'écolier.

Au nom de toute l'équipe, je tiens à souhaiter un bel été ! Que ce temps estival vous permette de vous reposer et de vous ressourcer. Avec toute mon considération,

Mathieu Gobin
Chef d'établissement



Calendrier scolaire 2025-2026

Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025
Vacances de la Toussaint	du vendredi 17 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	du vendredi 19 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
Vacances d'Hiver	du vendredi 13 février 2026 au lundi 2 mars 2026
Vacances de Printemps	du vendredi 10 avril 2026 au lundi 27 avril 2026
Vacances d'été	Le vendredi 3 juillet 2026

Les vacances débutent après la classe, le soir des jours indiqués.

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Jeudi de l'Ascension	le jeudi 14 mai 2026
Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026. <u>Cette journée ne sera pas remplacée.</u>	

*Dernière version au 9 juin 2025 (sous réserve de modification par le
 Ministère de l'Education Nationale)*